



## aide voisin handicapé

Par **Nicoflo53**, le **16/06/2024** à **10:17**

bonjour je vous recontacte suite à un nouveau probleme avec mon voisin, on se connait depuis dix ans il boit, suite à son amputation de la jambe je l aidais mais hier mal tourné au resto , il essaye de me detruire moralement , ai appelé les pompiers déjà pour lui le mois dernier , m en a voulu , devais faire des courses pour lui , suite à ses propos désagréables suis partie du resto en payant ma part mais il est tombé au supermarché avec sa prothese depuis sms horribles , est ce que je risque non assistance à personne en danger, n étant pas présente au supermarché cdt

Par **jodelariege**, le **16/06/2024** à **12:13**

bonjour

vous connaissez cette personne depuis dix ans ou "mauvaise rencontre sur internet"? comme sur vos autres messages? c'est assez confus..

si vous n'etes pas un parent de cette personne vous n'avez aucune obligation envers elle ;vous ne devez plus aller au supermarché avec elle ni déjeuner au resto...plus aucun contact mais on vous l'a déjà dit plusieurs fois

etes vous sous tutelle ou curatelle?

Par **Nicoflo53**, le **16/06/2024** à **12:29**

du tout retraitée , ces deux personnes sont différentes

Par **Henriri**, le **20/06/2024** à **07:56**

Hello !

Nicoflo, que votre voisin soit tombé en faisant ses courses après que vous l'ayez quitté au restaurant n'est absolument pas une situation de "non-assistance à personne en danger" ! Par contre (exemple) s'il vous l'aviez vu gisant au sol dans son jardin (inanimé ou appelant à l'aide) et que vous auriez tourné les talons (sans même alerter les secours) alors oui il y aurait eu non-assistance à personne en danger de votre part...

Ne faites plus rien avec cette personne et bloquez son numéro dans votre téléphone.

A+

Par **Nicoflo53**, le **20/06/2024** à **08:02**

bonjour merci c est fait